

REPUBLIQUE FRANCAISE

Commune **BOURBONNE LES BAINS**

DEL-2021- 43

DEPARTEMENT
Haute-Marne

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers :

- en exercice 19
- présents 15
- votants 16
- absents 3

Du jeudi 15 juillet 2021

L'an deux mille vingt et un le 15 juillet, à Salle du Conseil Municipal à 20H30.

Le Conseil Municipal de la commune de BOURBONNE LES BAINS

Étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. André NOIROT, Maire

OBJET

Location de la chasse communale - Approbation de l'avenant n°3 au bail de location amiable du droit de chasse dans la forêt communale de Bourbonne les Bains conclu avec la Société de chasse de Bourbonne les Bains

Etaient présents : André NOIROT, Elie PERRIOT, Emilie BEAU, Christian TROISGROS, Marie-France MERCIER, Christiane GOURLLOT, Claude PETIOT, Patrick BREYER, Catherine THIVET, Olivier LADRANGE, Delphine ANDRÉ, Lydia FALLOT, Damien CORNU, Aurélie LAVILLE, Sabine SAVARD.

Procuration : Amélie MOLTER à Emilie BEAU

Etaient absents excusés : Amélie MOLTER, Sébastien HUMBLLOT

Etaient absents non excusés : Jean-Mary CARBILLET, Céline CARBILLET

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le 20 juillet 2021 et que la convocation du Conseil avait été faite le 09 juillet 2021

Madame Aurélie LAVILLE a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de l'Environnement,

VU le cahier des charges de la Fédération Nationale des Communes Forestières,

VU la délibération du Conseil Municipal n° 2018/38 du 13 avril 2018 fixant la décomposition des lots de chasse,

VU le bail amiable du 30 avril 2014 portant location du droit de chasse en forêt communale, pour une période de 9 années, à compter du 1^{er} juin 2014 jusqu'au 31 mai 2023, signé avec la société de chasse de Bourbonne les Bains,

VU l'avis de la Commission Municipale « Développement Economique » du 1^{er} juillet 2021,

Envoyé en préfecture le 20/07/2021

Reçu en préfecture le 20/07/2021

Affiché le 21/07/2021

ID : 052-215200403-20210715-DEL2021_43-DE



Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la parcelle forestière n° 66 d'une superficie de 1 ha 06 ca a été incluse dans deux baux de chasse différents, il convient de la soustraire du lot attribué à la société de chasse de Bourbonne les Bains dans le bail signé le 30 avril 2014.

Il demande donc au Conseil Municipal de bien vouloir l'autoriser à établir et à signer l'avenant n° 3 avec le signataire du bail, soit la société de chasse de Bourbonne les Bains. Le prix annuel de la location se verra amputer du montant correspondant à la surface déduite, soit 1 ha 06 ca.

Le Conseil Municipal décide de délibérer et de procéder au vote.



Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité des suffrages exprimés par 16 voix POUR et 1 n'ayant pas pris part au vote (Sébastien HUMBLLOT), décide :

- D'autoriser Monsieur le Maire à établir et signer l'avenant n°3 avec le signataire du bail, soit la Société de Chasse de Bourbonne les Bains.

Au registre sont les signatures

Pour extrait conforme

Bourbonne les Bains le 20 juillet 2021

Le Maire



Monsieur André NOIROT